



## Cartons jaunes et cartons rouges ...

Suite à la décision prise en juin 2005 par le Conseil d'Administration, tout joueur coupable d'une faute grave (propos injurieux, gestes déplacés) envers les arbitres, les adversaires ou les spectateurs et ayant été sanctionné par un carton jaune ou rouge devra rembourser au club l'amende attachée à cette sanction.

Pour mémoire :

- un carton jaune = 12 €
- un carton rouge = 37 €

Cette décision est strictement appliquée depuis septembre 2005.



\* \* \*